



**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT**

**N° 3 - Mars 2017
Complément N° 2**

**Procès-verbal officiel
des délibérations
de la Session
du 27 mars 2017**

PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

SESSION DU 27 MARS 2017

Ouverture de la séance

SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2017

La séance du **LUNDI 27 MARS 2017** est ouverte à 09 H 45, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **MM. BAZIN Thibault, PENSALFINI Eric et PIZELLE Stéphane**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **Mme LASSUS Anne, M. DESSEIN Jean Pierre et Mme ALTERMATT Maryse**, à l'exception de **M. CORZANI André**, excusé.

Allocution du Président, Monsieur Mathieu Klein

M. Mathieu KLEIN. – Mesdames et messieurs les Conseillers départementaux, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, directeur académique des services de l'Education Nationale, Chers collégiennes et collégiens,

Je salue dans la tribune leurs accompagnateurs, principaux, personnels chargés de la vie scolaire et professeurs.

Je salue également Hélène Saint-Rémy et les animateurs de la Ligue de l'enseignement qui réalisent avec compétence et implication un formidable travail auprès des collégiennes et des collégiens de l'ADC depuis sa création en 2007.

Merci également aux collaborateurs du Conseil départemental et notamment de la direction de l'Education et de la mission «engagement et citoyenneté» de permettre de donner sa pleine dimension citoyenne et éducative à cette action.

Bienvenue aux 35 lycéennes et lycéens d'une classe de seconde du Lycée Boutet de Monvel de Lunéville ainsi qu'à leurs professeurs.

Chers collègues, nous ouvrons cette session de l'Assemblée départementale qui se déroulera selon un programme particulier dont nous avons convenu avec les présidents de groupe : je les remercie d'avoir accepté de déroger à nos règles habituelles.

A la reprise de la séance publique jeudi, nous rendrons naturellement hommage à nos anciens collègues, Antoine PORCU et Job DURUPT qui auraient, à coup sûr, apprécié la séance que nous ouvrons ce matin.

Le 11 janvier 2016, nous nous sommes réunis ensemble, Assemblée départementale de Meurthe-et-Moselle et Assemblée départementale des collégiens, pour l'examen du rapport « Construire une République plus unie et plus exigeante ».

J'ai voulu que nous nous retrouvions à nouveau ensemble aujourd'hui pour prendre connaissance et débattre des avancées dans la mise en œuvre des décisions prises ce jour-là, il y a donc un peu plus d'un an.

Au-delà du symbole, le dialogue et l'échange entre élus de la République et délégués des collégiens participent de la conviction que les élus ne peuvent plus exercer leur responsabilité politique sans donner leur place à chaque habitant quel que soit son statut, sa condition ou son territoire.

Face au doute qui s'exprime quant à la confiance de nos concitoyens en leurs élus et en leurs décisions, cette façon d'exercer le mandat que nous donne le suffrage universel, c'est-à-dire en construisant avec nos concitoyens les politiques publiques qui les concernent, est devenue une exigence pour la compréhension, l'acceptation, le partage et l'efficacité de l'action publique que nous conduisons.

Le droit de suite, en toute transparence, et ce d'autant que notre session est retransmise pour la première fois en direct sur le site du Conseil départemental, participe également de cette volonté de rendre la décision politique et son application plus compréhensibles aux yeux de celles et ceux qui, par leurs suffrages, nous ont confié nos responsabilités.

Nous avons dit, un an après la formidable mobilisation républicaine qui unissait 4 millions de citoyens pour dire non au terrorisme, l'ambition qui était la nôtre : passer de la parole aux actes pour que les valeurs de la République s'expriment plus fortement et déterminent plus profondément toutes les politiques publiques, notamment celles qui concourent à mettre en valeur et à renforcer notre citoyenneté.

Réaffirmons aujourd'hui encore notre volonté de faire que la République soit plus forte que la menace terroriste qui veut faire vaciller les nations démocratiques et remettre en cause les fondements de notre Vivre Ensemble.

L'attentat de Londres, la semaine dernière ; l'attaque à Orly, il y a quinze jours ; après ceux de Nice, Magnanville, Saint-Etienne-du-Rouvray, Paris, Berlin, Bruxelles, Istanbul, Tunis, Tripoli mais aussi ceux perpétrés en Irak, aux Etats-Unis, au Mali, au Pakistan, au Yémen, en Syrie, en Russie, au Nigéria, en Egypte, en Indonésie... Cette liste, à la fois incomplète et vertigineuse, des attentats qui ont tué, blessé, handicapé, meurtri, les corps et les consciences depuis que nous nous sommes réunis le 11 janvier 2016, doit soutenir notre volonté de combattre dans l'unité ceux qui veulent mettre la liberté, l'égalité et la fraternité au pas de leur folle idéologie de mort.

Face au terrorisme, tous les étages de la République doivent être mobilisés. Prévenir les fragilités sociales qui servent de prétexte à l'embrigadement et l'endoctrinement et soutenir une citoyenneté active pour avoir prise sur le cours des choses sont les missions qui sont portées par les élus locaux, notamment ceux des conseils départementaux dans leur proximité avec les personnes au cœur des territoires où elles vivent, où elles travaillent, s'engagent et entreprennent et plus encore aux côtés des publics et des territoires qui subissent le plus les conséquences de l'exclusion. Nous le faisons au travers de nos politiques de solidarité, d'éducation, d'insertion, d'aménagement du territoire, de soutien à nos partenaires.

Nous le faisons avec l'Etat, à l'exemple du protocole relatif à la prévention et à la lutte contre les risques de radicalisation des jeunes et à l'accompagnement des familles, que nous avons signé ensemble le 17 mars dernier au collège Jean Moulin de Tomblaine, le protocole opérationnel de lutte contre la radicalisation, annexé au présent rapport.

Redisons ici que le rôle d'un élu, ce pour quoi il a été élu, ce qu'attendent de lui ceux qui l'ont élu, ce n'est pas de commenter les craintes, les peurs, les troubles, et encore moins de les utiliser ou de les instrumentaliser pour prôner le repli sur soi, le rejet de l'autre et le retour en arrière.

D'ailleurs, de grandes démocraties – et je pense à nos amis Américains – en font aujourd'hui la triste et périlleuse expérience pour eux-mêmes et pour le monde entier.

Redisons aussi que la République n'est pas une passoire à haine. Ni celle contre les Arabes et les musulmans, ou tous ceux stigmatisés comme tels, ni celle qui prend le prétexte de l'Islam pour le défigurer et en faire un projet politique totalitaire, pas plus que l'antisémitisme ordinaire comme meurtrier, souvenons-nous d'Ilan Halimi dont nous commémorons le 13 février 2016 le dixième anniversaire de son assassinat par le gang des barbares, pas plus que l'homophobie qui dévastait 49 vies à Orlando en Floride il y a 9 mois, ou qui était le prétexte du meurtre de Jean-Pierre Humblot en août 2003. Pas plus enfin que celle dirigée contre les femmes, qui a pris toutes les formes et tous les prétextes dans toutes les sociétés à travers l'Histoire : en France, aucun espace public ne peut leur être interdit, aucune tenue ne doit jamais leur être imposée. La religion, les religions, sont l'affaire de l'intimité de chacun. Leur place dans la cité est nécessaire, leur expression publique reconnue pour que chaque individu croyant soit respecté dans sa foi, pour que chaque individu non-croyant soit respecté dans sa conviction.

Le rapport du 11 janvier 2016 a donné le cap et la feuille de route que notre Département a décidé de suivre pour qu'au-delà de la simple affirmation des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, nous agissions en leur nom, nous les rendions plus réelles au quotidien, partout et pour tous.

Cette condition prime sur toute autre pour que nos concitoyens reprennent confiance dans la politique et dans leurs représentants et que l'on puisse espérer retrouver l'adhésion des individus et groupes qui s'éloignent de la République.

Les actions exposées dans le rapport que nous allons examiner avec vous ce matin attestent, malgré les contraintes budgétaires de notre Département, de la solidité et de la capacité d'action importante de notre collectivité.

Je veux souligner la coopération confiante et fructueuse que nous avons tissée avec les services de l'Education Nationale en Meurthe-et-Moselle dont Monsieur l'Inspecteur, vous êtes un des principaux artisans : qu'elle s'articule avec l'action des autres collectivités, portée par la volonté de dépasser les prés carrés institutionnels et les clivages politiques et, qu'enfin, tous ces acteurs publics rencontrent les forces et l'engagement des citoyens, notamment à travers le partenariat avec les associations, tout particulièrement l'éducation populaire.

Chères collégiennes et chers collégiens, le rôle d'un élu, ce qui fait la légitimité de sa fonction, n'est pas de considérer la réalité comme une fatalité mais de la transformer en la rendant plus juste, plus égalitaire, afin que vous puissiez nourrir tous les espoirs dans votre avenir, en croyant en vous-mêmes, en réalisant vos projets avec la confiance de vos familles et dans la bienveillance de toute la société.

Vous allez aujourd'hui nous aider à avancer sur ce chemin et, par avance, je vous en remercie.

Après l'intervention de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, les collégiens se répartiront dans les salles de commissions en quatre groupes pour examiner le rapport d'étape sur la mise en œuvre de la délibération du 11 janvier 2016.

Les conseillers départementaux resteront dans la salle des délibérations pour examiner ce rapport en intercommission sous la présidence de Patricia DAGUERRE-JACQUE, présidente de la commission Education.

La session reprendra dans cette salle à 11 heures et nous débattrons ensemble de ce rapport, élus départementaux, et délégués des collégiens, jusqu'à 12 heures. Les élus délibéreront en présence des collégiens entre 12 heures et 12 heures 30.

Nous suspendrons notre séance pour le déjeuner que les élus sont invités à prendre avec les collégiens de leur canton.

A 14 heures précises, élus et collégiens se retrouveront dans cette salle pour un échange autour de la formulation de la Charte des Valeurs de la République, afin que celle-ci soit compréhensible et appropriable par les collégiens.

Les collégiens reprenant impérativement les bus qui les ramèneront vers leurs collèges à 15 heures, cette séance s'arrêtera à 14 heures 50.

Nous reprendrons la séance jeudi matin à 9 heures.

Je vous remercie pour votre attention.

[...]

RAPPORT N° 1 - MISE EN OEUVRE DE LA DÉLIBÉRATION DU 11 JANVIER 2016 "CONSTRUIRE UNE RÉPUBLIQUE PLUS UNIE ET PLUS EXIGEANTE" : POINT D'ÉTAPE.

M. CAPS, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 1 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- prend acte des actions menées en 2016, dans le cadre de la délibération du 11 janvier 2016 "Construire une République plus unie et plus exigeante",

- et autorise son président à signer, au nom du département, le protocole opérationnel relatif à la prévention et à la lutte contre les risques de radicalisation des jeunes et à l'accompagnement des familles;

---ooOoo---

La séance est levée à 12H50.

La prochaine séance aura lieu le JEUDI 30 MARS 2017 à 9H00.

LE PRESIDENT,

Mathieu KLEIN

PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

SESSION DU 27 MARS 2017

SEANCE DU JEUDI 20 MARS 2017

La séance du **JEUDI 30 MARS 2017** est ouverte à **09 H 08**, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **MM. BINSINGER Luc, CORZANI André, PENSALFINI Eric et VARIN Christopher**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **Mme LEMAIRE-ASSFELD Sabine, MM. MINELLA Jean-Pierre, DESSEIN Jean Pierre et MARCHAL Michel**.

A la suite des questions d'actualité, la séance est suspendue à **11H00** et reprise à **11H25** pour l'examen des rapports suivants :

RAPPORT N° 2 - PLAN DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ DES ENFANTS - RESTAURATION SCOLAIRE RÉVISION DES TARIFS

M. CAPS, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 2 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- adopte les tarifs de la restauration scolaire, applicables au 1er septembre 2017, pour les familles et les commensaux, selon les modalités suivantes :

| FORFAITS | Tarif A | Tarif B | Tarif C | Tarif D |
|--|-----------------|-------------------|--------------------|-----------------|
| Quotient Familial | de 0 à 450 € | de 451 à 649 € | de 650 à 1050 € | ≥ à 1050 € |
| Nouveaux tarifs payés par les familles (valables dans le cas des élèves ayant adhéré à un forfait annuel *) | 1 € le repas | 1,75 € le repas | 3,10 € le repas | 4,20 € le repas |
| Tarif ticket | 4,60 € le repas | | | |

(*) : Forfait annuel modulé en fonction du nombre de jours hebdomadaires (5 jours par semaine, 4 jours par semaine, ...)

Tarifification des repas aux commensaux :

Pour ce qui concerne les tarifs applicables aux commensaux, je vous propose l'augmentation suivante :

| | |
|---|--------|
| Agents Indice (IM) < 390, stagiaires, services civiques | 3,20 € |
| Agents 390 < Indice (IM) < 460 | 4,20 € |
| Agents Indice > 460 (IM) | 5,30 € |

Tarifs applicables aux personnes extérieures :

| | |
|------------------------------------|---------------|
| Repas pour hôtes de passage | 6,60 € |
| Repas exceptionnel | De 11 à 22 €* |

(*) Le tarif pour un repas exceptionnel est laissé au libre choix du Conseil d'administration, dans la fourchette déterminée par le département.

- approuve la convention N° R-2017-2018 à passer entre la Caisse d'allocations familiales de Meurthe-et-Moselle et le département de Meurthe-et-Moselle, en vue de la notification des tarifs de restauration scolaire dans les collèges publics du département,

- et autorise son président à la signer au nom du département.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**RAPPORT N° 3 - CONTRATS TERRITOIRES SOLIDAIRES -
ADOPTION DU CONTRAT DU TERRITOIRE DU GRAND NANCY
2016-2021**

Mme BEAUSERT-LEICK, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 3 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- adopte :

- le Contrat Territoires Solidaires (CTS) 2016-2021 du territoire du Grand Nancy,
- l'annexe du CTS du territoire du Grand Nancy - volet relatif à "la transition écologique et l'environnement"

- et autorise son président à signer les documents correspondants.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

**RAPPORT N° 4 - CONVENTIONNEMENT AVEC L'ETAT DANS LE
CADRE DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT DU
DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE POUR LE FONDS
D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION (FAPI)**

Mme BALON, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 4 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention d'appui aux politiques d'insertion à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'Etat,

- autorise son président à la signer au nom du département,

- et autorise sa commission permanente à acter les éventuels avenants à cette convention, au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 5 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL EN MEURTHE-ET-MOSELLE

Mme MARCHAND, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 5 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention territoriale globale pour le développement social en Meurthe-et-Moselle à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la caisse d'allocations familiales de Meurthe-et-Moselle, la direction départementale de la cohésion sociale, l'agence régionale de santé Grand Est, la Mutuelle sociale agricole de Meurthe-et-Moselle.

- autorise son président à la signer au nom du département.

- et prend acte des actions présentées au titre de la déclinaison opérationnelle de cette convention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 6 - RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL RELATIF À L'OUVERTURE ET À LA GESTION DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Mme MARCHAND, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 6 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- annule le règlement départemental relatif à l'ouverture et à la gestion des structures d'accueil de la petite enfance adopté lors de la session du 21 septembre 2015,

- et adopte le règlement départemental amendé relatif à l'ouverture et à la gestion des structures d'accueil de la petite enfance.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

RAPPORT N° 7 - SECTORISATION DES COLLÈGES

M. CAPS, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 7 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les propositions contenues dans le tableau joint au rapport,
- et valide la sectorisation des collèges concernés suivant les indications contenues dans le tableau.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 8 - POLITIQUE SPORTIVE DÉPARTEMENTALE - REFONTE DES DISPOSITIFS D'AIDE AUX CLUBS

M. CAPS, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 8 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve :
 - * les indications du rapport relatif à l'évolution des dispositifs d'aide des différents clubs sportifs du département pour mise en oeuvre dès à présent,
 - * la convention type Contrat Sportif Solidaire qui sera contractée entre le département et les clubs sportifs concernés à compter de l'année 2017,
- et autorise son président à la signer au nom et pour le compte du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 9 - RÉPARTITION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ENTRE LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) ET LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)

Mme NORMAND, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 9 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- fixe comme suit, pour l'exercice 2017, la répartition du produit de la taxe d'aménagement entre les actions de protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et pour l'Environnement (CAUE) :

- 76,9% pour les ENS,
- 23,1% pour le CAUE.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 10 - AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT PLURIANNUEL ENTRE LE DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)

Mme NORMAND, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 10 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- décide de verser au CAUE 54 au titre de l'exercice 2017 une avance garantie sur le produit de la taxe d'aménagement de 960 000 euros,

- précise que le versement de la contribution sera réalisé en acomptes mensuels de 80 000 euros avec régularisation et versement du solde éventuel en fin d'exercice,

- approuve l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de partenariat signée entre le Département de Meurthe-et-Moselle et le CAUE 54,

- et autorise son président à signer cet avenant au nom et pour le compte du Département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 11 - CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS DE TRANSFERT D'UNE PARTIE DU SERVICE ÉCOLOGIE DÉDIÉE À LA PLANIFICATION DES DÉCHETS À LA RÉGION GRAND EST

Mme NORMAND, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 11 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Conformément à l'article 8 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite "loi NOTRe", relatif au transfert de la compétence planification déchets à la région,

Au vu du montant de l'évaluation des charges nettes pour la compétence de la planification déchets à la Région Grand Est à hauteur de 87 885 € telle que constatée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges et des Ressources Transférées dans sa séance du 14 novembre 2016. La somme versée sera de :

- pour l'année 2017, 9/12ème de 87 885€, soit 65 914€, soixante-cinq-mille-neuf-cent-quatorze euros,
- à compter de 2018, un montant annuel de 87 885€, quatre-vingt-sept-mille-huit-cent-quatre-vingt-cinq euros,

au vu du transfert de 2 postes dont 1 vacant au 1er avril 2017,

- approuve la convention de transfert de la compétence planification déchets avec la région Grand Est,
- et autorise son président à la signer au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

---ooOoo---

La séance est levée à 12H46.

La prochaine séance aura lieu le JEUDI 30 MARS 2017 à 14H00.

LE PRESIDENT,

Mathieu KLEIN

PROCES-VERBAL OFFICIEL DES DELIBERATIONS

SESSION DU 27 MARS 2017

SEANCE DU JEUDI 30 MARS 2017

La séance du **JEUDI 30 MARS 2017** est ouverte à **14 H 17**, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **MM. BAZIN Thibault, BINSINGER Luc, CORZANI André, HABLOT Stéphane, PENSALFINI Eric, Mme POPLINEAU Monique et M. VARIN Christopher**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **Mmes LASSUS Anne, LEMAIRE-ASSFELD Sabine, M. MINELLA Jean-Pierre, Mme CRUNCHANT Sylvie, MM. DESSEIN Jean Pierre, SCHNEIDER Pascal et MARCHAL Michel**.

RAPPORT N° 12 - DEMANDE DE CRÉATION D'UNE MISSION D'INFORMATION ET D'ÉVALUATION RELATIVE À LA COMPÉTENCE DÉVELOPPEMENT ET INSERTION

Mme BALON, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 12 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

Sur demande écrite des Elus du Groupe "Union de la Droite et du Centre" présents, il est procédé à un scrutin public (*conformément à l'article L3121-15 du code général des collectivités territoriales*).

Ont voté pour : Mme ALTERMATT, MM. BAZIN (*pouvoir donné à Mme LASSUS*), BINSINGER (*pouvoir donné à Mme LEMAIRE-ASSFELD*), BLANCHOT, DESSEIN, Mmes FALQUE, KRIER, LALANCE, LASSUS, LEMAIRE-ASSFELD, LOCTIN, MARCHAL, MARCHAL-TARNUS, MAYEUX, PAILLARD, MM. PENSALFINI (*pouvoir donné à Mme CRUNCHANT*), PIZELLE et VARIN (*pouvoir donné à M. MARCHAL*)

Ont voté contre : M. ARIES, Mme BALON, M. BAUMANN, Mmes BEAUSERT-LEICK, BILLOT, BOURSIER, MM. BRUNNER, CAPS, CASONI, CORZANI (*pouvoir donné à M. MINELLA*), Mmes CREUSOT, CRUNCHANT, DAGUERRE-JACQUE, MM. DE CARLI, HABLLOT (*pouvoir donné à Mme CRUNCHANT*), HARMAND, KLEIN, Mme LUPO, M. MAGUIN, Mme MARCHAND, M. MINELLA, Mmes NORMAND, PILLOT, POPLINEAU (*pouvoir donné à M. SCHNEIDER*), RIBEIRO, M. SCHNEIDER, Mme SILVESTRI et M. TROGRIC.

- La demande de création d'une mission d'information et d'évaluation relative à la compétence développement et insertion est rejetée à la majorité :

- 28 voix contre
- 18 voix pour

**RAPPORT N° 13 - CONVENTIONS CADRES DÉPARTEMENTALES
POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES DU RSA ET
ACTIONS SUPPORT À L'ACCOMPAGNEMENT**

Mme BALON, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 13 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les conventions cadres départementales relatives à l'accompagnement des allocataires du RSA et aux actions support,

- autorise son président à signer, au nom du département, les conventions territoriales qui en découleront et dont les dossiers passeront en commission permanente,

- et délègue, à sa commission permanente, les modifications à venir non substantielles de ces conventions cadres départementales.

Lors du vote correspondant, M. TROGRIC déclare ne pas participer au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**RAPPORT N° 14 - AVENANT À LA CONVENTION DE GESTION RSA
: ÉVOLUTION DES JOURNÉES D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION
SUITE À LA RÉFORME DES MINIMA SOCIAUX**

Mme BALON, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 14 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant n° 3 à la convention de gestion du revenu de solidarité active passée entre la caisse d'allocations familiales et le département de Meurthe-et-Moselle, signée en date du 28 mars 2014,

- et autorise son président à le signer au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 15 - DON DE JOURS DE REPOS

Mme PILOT, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 15 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- confirme la mise en œuvre du dispositif des dons de congés applicable aux agents publics civils de la fonction publique,

- et étend le don de congés aux situations concernant :

- les enfants de moins de 25 ans vivant sous le même toit que l'agent,
- le conjoint vivant sous le même toit que l'agent,

sous réserve de réceptionner de la part du demandeur :

- une demande écrite de congés exceptionnels,
- un certificat médical attestant la particulière gravité de l'état de santé et requérant la présence de l'agent, soit auprès de l'enfant, soit auprès du conjoint, pour XX jours,
- tout justificatif permettant d'établir le lien avec la personne malade (livret de famille, extrait d'acte de naissance, de mariage, attestation de concubinage, de PACS),
- un justificatif de résidence de la personne malade au domicile de l'agent demandeur.

- et précise que le don de congé sera limité à 90 jours sur 1 an glissant et non renouvelable.

Lors du vote correspondant, Mme RIBEIRO déclare s'abstenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

RAPPORT N° 16 - TRANSFORMATIONS, CLÔTURES ET CRÉATIONS DE POSTES.

Mme PILOT, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 16 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

1. CLOTURES

- Autorise les clôtures de postes suivants :

1.1. DGA Territoires

**1.1.1. Direction Appui aux Territoires et Environnement
Service Ecologie**

| | Clôture | Clôture |
|---------------------------|--|------------------------------------|
| N° poste | 91 | 1429 |
| Quotité du poste | 100% | 100% |
| Filière et Cadre d'Emploi | Filière administrative et technique : attaché et ingénieur | Filière Technique : technicien |
| Fonction | Chargé politique déchets | Animateur prévention déchets |
| Direction / Service | DITER ATE Ecologie | DITER ATE Ecologie |
| Lieu d'affectation et RA | Centre administratif départemental | Centre administratif départemental |
| Date d'effet envisagée | 31/03/2017 | 31/03/2017 |

1.2 Direction Infrastructures et Mobilité

1.2.1 Clôture des postes agent territorial TED

| | Clôture | Clôture | Clôture |
|---------------------------|---|---------------------------------------|---------------------------------------|
| N° poste | 1620 | 1817 | 1592 |
| Quotité du poste | 100% | 100% | 100% |
| Filière et Cadre d'Emploi | Filière adminis-trative et technique : adjoint administratif et adjoint technique | Filière technique : adjoint technique | Filière technique : adjoint technique |
| Fonction | Agent territorial TED | Agent territorial TED | Agent territorial TED |
| Direction / Service | DT Longwy AM | DT Val de Lor AM | DT Briey AM |
| Lieu d'affectation et RA | MDD DT Longwy | Direction Aménagement Val de Lorraine | MDD DT Briey |
| Date d'effet envisagée | 31/03/2017 | 31/03/2017 | A la vacance du poste |

1.2.2 Exercice de la Mission transport des enfants handicapés

Transfert de deux postes au Pôle ressources DGA Solidarités : redéploiement d'un poste de catégorie A et du poste 1234 (catégorie C) suite au maintien de la compétence transport des enfants handicapés ou confiés au département

| | Ancienne situation | Nouvelle situation |
|---------------------------|---|--|
| N° poste | 1229 | |
| Quotité du poste | 100% | |
| Filière et Cadre d'Emploi | Filière Administrative et Technique: attaché et ingénieur tous grades | |
| Fonction | Adjoint au responsable des Transports | Chargé de mission transport des enfants |
| Direction / Service | DITER Mobilité Transports Adj | DGA SOL Ressources Transport |
| Lieu d'affectation et RA | CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL | |
| Date d'effet envisagée | 31/03/2017 | 01/04/2017 |

| | Ancienne situation | Nouvelle situation |
|--------------------------------|---|--------------------------------------|
| N° poste | 1234 | |
| Quotité du poste | 100% | |
| Cadre d'Emploi/Grades du poste | Adjoint d'animation, adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe, adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe | |
| Fonction | Agent de médiation transports | Agent instructeur droit au transport |
| Direction / Service | DITER Mobilité transports | DGA SOL Ressources Transport |
| Lieu d'affectation et RA | CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL | |
| Date d'effet envisagée | 31/03/2017 | 01/04/2017 |

1.3 DT BRIEY RESSOURCES

| | Ancienne situation | Nouvelle situation |
|---------------------------|---|-------------------------------------|
| N° poste | 936 | |
| Quotité du poste | 100% | |
| Filière et Cadre d'Emploi | Filière administrative: adjoint administratif | |
| Fonction | Non renseigné | Agent de gestion contractualisation |
| Direction / Service | DRH Transition | DT Briey Ressources |
| Lieu d'affectation et RA | CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL | MDD DT Briey |
| Date d'effet envisagée | 31/03/2017 | 01/04/2017 |

| | Clôture |
|---------------------------|---|
| N° poste | 72 |
| Quotité du poste | 100% |
| Filière et Cadre d'Emploi | Filière administrative: adjoint administratif |
| Fonction | Agent de gestion des subventions |
| Direction / Service | DITER Appui Territoires et Environnement |
| Lieu d'affectation et RA | Centre administratif départemental |
| Date d'effet envisagée | 01/09/2017 |

2. CREATION DE POSTES

- Autorise les créations de postes suivants :

2.1. DGA RESSOURCES

2.1.1. Direction des Ressources Humaines

| | Création de poste |
|---------------------------|--------------------------------|
| N° poste | 3494 - 3495 |
| Quotité du poste | 100% |
| Filière et Cadre d'Emploi | Filière technique : technicien |
| Fonction | Mise à disposition OS |
| Direction / Service | DRH |
| Lieu d'affectation et RA | CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL |
| Date d'effet envisagée | 01/04/2017 |

| | Clôture |
|---------------------------|------------------------------------|
| N° poste | 1425 |
| Quotité du poste | 100% |
| Filière et Cadre d'Emploi | Filière technique: agent maîtrise |
| Fonction | Mise à disposition OS |
| Direction / Service | DRH |
| Lieu d'affectation et RA | Centre administratif départemental |
| Date d'effet envisagée | 31/03/2017 |

La création de ces postes permet de rendre effectives ces nominations issues des tableaux d'avancement de l'automne 2016.

**2.1.2 Direction de la Logistique
Service Fonctionnement Interne Accueil et Documentation**

| | Création de poste |
|---------------------------|--|
| N° poste | 3496 |
| Quotité du poste | 17h30 |
| Filière et Cadre d'Emploi | Filière administrative et technique : adjoint administratif et adjoint technique |
| Fonction | Vaguemestre |
| Direction / Service | DIRLOG FIAD |
| Lieu d'affectation et RA | CENTRE ADMIN.DÉPARTEMENTAL |
| Date d'effet envisagée | 01/04/2017 |

3. TRANSFORMATIONS DE POSTES

- Autorise les transformations de postes suivants :

3.1. DGA TERRITOIRES

3.1.1. Direction Infrastructures et Mobilité

| | Ancienne situation | Nouvelle situation |
|---------------------------|---|-----------------------------------|
| N° poste | 1418 | |
| Quotité du poste | 100% | |
| Filière et Cadre d'Emploi | Filière administrative et technique: attaché et ingénieur | |
| Fonction | Directeur adjoint | Chargé de mission mobilité |
| Direction / Service | DITER Infrastructures | DITER Infrastructures et Mobilité |
| Lieu d'affectation et RA | CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL | |
| Date d'effet envisagée | 31/03/2017 | 01/04/2017 |

| | Ancienne situation | Nouvelle situation |
|---------------------------|---|---------------------------|
| N° poste | 1246 | |
| Quotité du poste | 100% | |
| Filière et Cadre d'Emploi | Filière administrative et technique: attaché et ingénieur | |
| Fonction | Responsable du service exploitation et déplacements | Directeur adjoint |
| Direction / Service | DITER Mobilité ED | DITER DIM Adj |
| Lieu d'affectation et RA | CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL | |
| Date d'effet envisagée | 31/03/2017 | 01/04/2017 |

3.1.1.1 Service Ponts, structures et ouvrages : transformation d'un poste B en poste A filière technique

| | Ancienne situation | Nouvelle situation |
|---------------------------|--|--|
| N° poste | 1406 | |
| Quotité du poste | 100% | |
| Filière et Cadre d'Emploi | Filière technique : technicien | Filière administrative et technique : attaché et ingénieur |
| Fonction | Technicien responsable études Ouvrages d'art | Responsable du pôle Etudes et travaux |
| Direction / Service | DITER Infrastructures PSO | DITER DIM PSO Etudes |
| Lieu d'affectation et RA | CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL | |
| Date d'effet envisagée | 31/03/2017 | 01/04/2017 |

3.1.2 Direction de l'Education

3.1.2.1 Culture

| | Ancienne situation | Nouvelle situation |
|---------------------------|---|---|
| N° poste | 1050 | |
| Quotité du poste | 100% | |
| Filière et Cadre d'Emploi | Filière culturelle : conservateur du patrimoine | Filière culturelle : conservateur du patrimoine et attaché de conservation du patrimoine |
| Fonction | Conservateur départemental du patrimoine | Chargé de conservation et de valorisation du patrimoine |
| Direction / Service | DITER Adj Education Culture | |
| Lieu d'affectation et RA | CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL | |
| Date d'effet envisagée | 31/03/2017 | 01/04/2017 |

| | Ancienne situation | Nouvelle situation |
|---------------------------|--|---|
| N° poste | 712 | |
| Quotité du poste | 100% | |
| Filière et Cadre d'Emploi | Filière administrative et technique : attaché, ingénieur | Filière administrative : attaché |
| Fonction | Chargé de mission Sports | Chargé de mission culture-événementiel |
| Direction / Service | DITER Educ Sports | DITER Adj Education Culture |
| Lieu d'affectation et RA | CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL | |
| Date d'effet envisagée | 31/03/2017 | 01/04/2017 |

| | Clôture | |
|---------------------------|--|--|
| N° poste | 1032 | |
| Quotité du poste | 100% | |
| Filière et Cadre d'Emploi | Filière administrative et technique : attaché et ingénieur | |
| Fonction | Chargé de communication | |
| Direction / Service | DITER Adj Cult Château Admin | |
| Lieu d'affectation et RA | CHÂTEAU DE LUNÉVILLE | |
| Date d'effet envisagée | 31/03/2017 | |

3.1.2.2 Collèges

3.1.2.2.1 Collège de Colombey

| | Ancienne situation | Nouvelle situation |
|---------------------------|--|--------------------------|
| N° poste | 534 | |
| Quotité du poste | 100% | |
| Filière et Cadre d'Emploi | Filière technique : adjoint technique des EE | |
| Fonction | Agent d'entretien | Second de cuisine |
| Direction / Service | DITER Educ Collèges ATTEE | |
| Lieu d'affectation et RA | COLLÈGE COLOMBEY Jacques.GRUBER | |
| Date d'effet envisagée | 30/03/2017 | 01/04/2017 |

3.1.2.2.2 Collège de Dombasle

| | Ancienne situation | Nouvelle situation |
|---------------------------|---|---|
| N° poste | 530 | |
| Quotité du poste | 50% - 17,5 heures | |
| Filière et Cadre d'Emploi | Filière technique : adjoint technique des EE (deux premiers grades) | |
| Fonction | Agent d'entretien | |
| Direction / Service | DITER Educ Collèges ATTEE | |
| Lieu d'affectation et RA | COLLÈGE BADONVILLER E.FOURNIER | COLLÈGE DOMBASLE JUL. FARENC |
| Date d'effet envisagée | 30/03/2017 | 01/04/2017 |
| | | |
| | Ancienne situation | Nouvelle situation |
| N° poste | 392 | |
| Quotité du poste | 100% | 50% - 17h30 |
| Filière et Cadre d'Emploi | Filière technique : adjoint technique des EE (2 premiers grades) | |
| Fonction | Agent d'entretien | |
| Direction / Service | DITER Educ Collèges ATTEE | |
| Lieu d'affectation et RA | COLLÈGE DOMBASLE JUL. FARENC | |
| Date d'effet envisagée | 30/03/2017 | 01/04/2017 |

| | Ancienne situation | Nouvelle situation |
|---------------------------|---|---|
| N° poste | 515 | |
| Quotité du poste | 50% - 17h30 | |
| Filière et Cadre d'Emploi | Filière technique : adjoint technique des EE (deux premiers grades) | |
| Fonction | Non renseigné | Agent d'entretien |
| Direction / Service | DRH Transition | DITER Educ Collèges ATTEE |
| Lieu d'affectation et RA | Centre administratif départemental | COLLÈGE DOMBASLE JUL. FARENC |
| Date d'effet envisagée | 30/03/2017 | 01/04/2017 |

3.1.3 Direction Appui aux Territoires et Environnement Cité des Paysages

| | Ancienne situation | Nouvelle situation |
|---------------------------|----------------------------------|---|
| N° poste | 857-1226 | |
| Quotité du poste | 100% | |
| Filière et Cadre d'Emploi | Filière animation : animateur | Filière animation et technique: animateur et technicien |
| Fonction | Médiateur culturel | |
| Direction / Service | DITER ATE Cit Paysages Evénement | |
| Lieu d'affectation et RA | SITE DE SION-VAUDEMONT | |
| Date d'effet envisagée | 31/03/2017 | 01/04/2017 |

3.2. DGA SOLIDARITES

3.2.1 Direction Enfance Famille

3.2.1.1 Service Adoption

| | Ancienne situation | Nouvelle situation |
|---------------------------|--|--|
| N° poste | 720 | |
| Quotité du poste | 100% | |
| Filière et Cadre d'Emploi | Filière administrative : rédacteur | Filière administrative : adjoint administratif |
| Fonction | Assistant adm Social | Agent de gestion administrative |
| Direction / Service | DISOL EF Adj Adopt Classothèque Accès aux Origines | |
| Lieu d'affectation et RA | CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL | |
| Date d'effet envisagée | 31/05/2017 | 01/06/2017 |

3.2.1.2 Organisation générale de la direction

| | Ancienne situation | Nouvelle situation |
|---------------------------|--|---|
| N° poste | 1470 | |
| Quotité du poste | 100% | |
| Filière et Cadre d'Emploi | Filière administrative et technique : attaché et ingénieur | Filière administrative et sociale : attaché et conseiller socio-éducatif |
| Fonction | Mis à disposition OS | Responsable départemental ASE |
| Direction / Service | DRH | DEF |
| Lieu d'affectation et RA | CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL | |
| Date d'effet envisagée | 31/03/2017 | 01/04/2017 |

3.2.2 Direction de l'Autonomie

| | Ancienne situation | Nouvelle situation |
|---------------------------|-------------------------------------|---|
| N° poste | 1277 | |
| Quotité du poste | 100% | |
| Filière et Cadre d'Emploi | Filière administrative : rédacteur | Filière médico-sociale : infirmier en soins généraux |
| Fonction | Conseiller en gérontologie | Conseiller en gérontologie |
| Direction / Service | DISOL Autonomie accompagnement PAPH | DISOL Autonomie accompagnement PAPH |
| Lieu d'affectation et RA | ANTENNE PA PH NANCY JOFFRE | CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL |
| Date d'effet envisagée | 30/06/2017 | 01/07/2017 |

3.3. DT NANCY COURONNE

3.3.1 Protection de l'Enfance

| | Ancienne situation | Nouvelle situation |
|---------------------------|--|---|
| N° poste | 775 | |
| Quotité du poste | 100% | |
| Filière et Cadre d'Emploi | Filière administrative et sociale : attaché et CSE, cadre de santé | Filière administrative : rédacteur |
| Fonction | Chargé politique ville | Secrétaire territoriale ASE |
| Direction / Service | DT NancyC SOL DS | DT NancyC SOL EF LE PE 3 |
| Lieu d'affectation et RA | MDD DT NANCY ET COURONNE | |
| Date d'effet envisagée | 31/03/2017 | 01/04/2017 |

3.3.2 Délégation Ressources

| | Ancienne situation | Nouvelle situation |
|---------------------------|--------------------------------------|---|
| N° poste | 831 | |
| Quotité du poste | 100% | |
| Filière et Cadre d'Emploi | Filière technique: adjoint technique | Filière administrative : adjoint administratif |
| Fonction | Agent d'entretien | Agent de gestion financière et administrative |
| Direction / Service | DT NancyC Ressources Entretien | DT NancyC Ressources |
| Lieu d'affectation et RA | MDD DT NANCY ET COURONNE | |
| Date d'effet envisagée | 31/03/2017 | 01/04/2017 |

3.3.3 MDS Nancy Couronne

| | Ancienne situation | Nouvelle situation |
|---------------------------|--------------------------------------|--|
| N° poste | 844 | |
| Quotité du poste | 100% | |
| Filière et Cadre d'Emploi | Filière administrative: rédacteur | Filière sociale : assistant socio-éducatif |
| Fonction | Correspondant territorial logistique | Travailleur social ASE chargé des mesures de protection sociale |
| Direction / Service | DT Nancy C Ressources Entretien | DT Nancy C MDS Couronne |
| Lieu d'affectation et RA | MDD Nancy & couronne | Site Saint Nicolas de Port |
| Date d'effet envisagée | 31/03/2017 | 01/04/2017 |

3.4. DT LUNEVILLOIS

| | Ancienne situation | Nouvelle situation |
|---------------------------|------------------------------------|---|
| N° poste | 809 | |
| Quotité du poste | 100% | |
| Filière et Cadre d'Emploi | Filière administrative : rédacteur | Filière administrative : adjoint administratif |
| Fonction | Responsable du pôle accueil | Chargé d'accueil |
| Direction / Service | DT LUN Ressources | |
| Lieu d'affectation et RA | MDD DT LUNEVILLOIS | |
| Date d'effet envisagée | 31/03/2017 | 01/04/2017 |

| | Ancienne situation ½ Poste Compensation Temps Partiel ½ Poste Permanent | Nouvelle situation |
|---------------------------|--|-------------------------------------|
| N° poste | 2201 | |
| Quotité du poste | 100% | 100% |
| Filière et Cadre d'Emploi | Filière administrative : adjoint administratif | |
| Fonction | Agent gestion administrative ASE | Agent gestion administrative |
| Direction / Service | DT L DT LUN SOL PE | DT LUN Ressources |
| Lieu d'affectation et RA | MDD DT LUNEVILLOIS | |
| Date d'effet envisagée | 31/03/2017 | 01/04/2017 |

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 17 - CONDITIONS D'EXERCICE DU MANDAT DE CONSEILLER DÉPARTEMENTAL

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 17 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- confirme les modalités de calculs des indemnités des conseillers départementaux suivantes :

- les indemnités de fonction des vice-présidents du conseil départemental ayant reçu délégation sont fixées à l'indemnité maximale de conseiller départemental majorée de 40 %,
- les indemnités de fonction des membres de la commission permanente sont fixées à l'indemnité maximale de conseiller départemental majorée de 6,5 %,
- l'indemnité de fonction de président du conseil départemental est fixée au traitement de référence majoré de 30 %.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 18 - DÉSIGNATION DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX AU SEIN DES COMMISSIONS ET CONSEILS D'ADMINISTRATION DANS LESQUELS ILS SIÈGENT ES-QUALITÉ

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 18 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- désigne pour siéger au sein de la Conférence Intercommunale du Logement de la Communauté de Communes de Lunéville à Baccarat (CCL) :

| | |
|----------------------------|--|
| - Titulaires : | - Suppléants : |
| Mme Valérie BEAUSERT LEICK | M. le directeur des services territoriaux du Lunévillois |
| Mme catherine PAILLARD | Mme Anne LASSUS |

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 19 - COMPTE RENDU RELATIF À L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3221-10-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 19 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- prend acte de ce que son Président a, en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération adoptée lors de la réunion plénière du 29 avril 2015, défendu les intérêts du Département de Meurthe-et-Moselle dans le cadre de :

- 23 affaires enregistrées au Tribunal Administratif de NANCY sous le n° 1603258-1, 1603259-1, 1603275-1, 1603276-1, 1603277-1, 1603213-3, 1603395-1, 1603472-1, 1603409-1, 1603643-1, 1700001-1, 1603266-1, 1603731-1, 1700210-1, 1700185-1, 1700240-1, 1603522-1, 1603373-1, 1700178-1, 1700354-1, 1700413-1, 1603585-3, 1700409-3

- prend acte par ailleurs qu'une requête a été enregistrée à la Cour Administrative d'Appel de NANCY sous le numéro 16NC02755 et une autre au Tribunal de Grande Instance de NANCY (en matière de propriété intellectuelle), deux affaires pour lesquelles le Département a la qualité de défendeur.

- et, en dernier lieu, prend acte de ce que sur la période allant du 9 novembre 2016 au 24 février 2017, 23 affaires ont été jugées, parmi lesquelles 18 ont reçu une issue favorable et 2 ont fait l'objet en cours d'instance d'un désistement du requérant.

RAPPORT N° 20 - MOTION POUR LES INFRASTRUCTURES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES MEURTHE-ET-MOSELLANS ET LORRAINS

Mme BOURSIER, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 20 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

A l'heure où la région Grand Est engage sa réflexion sur le futur schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), il apparaît nécessaire que l'évolution de la Meurthe-et-Moselle soit prise en compte dans les orientations stratégiques qui se dessinent.

Les conseillers départementaux de Meurthe-et-Moselle

Considérant que l'aménagement du territoire doit reposer sur un objectif d'accompagnement équilibré de tous les espaces composant désormais la Région

Grand Est et intégrer de ce fait les problématiques d'ouverture et de désenclavement de chacun de ses territoires.

Considérant que les questions de mobilité sont au cœur de cette problématique, qu'il s'agisse des liaisons vers et depuis l'Europe, des relations nationales et infra régionales, ou de l'accessibilité des services publics.

Considérant que plus de 85 000 lorrains traversent chaque jour la frontière luxembourgeoise, que ces prévisions sont à la hausse et par conséquent, que la mobilité transfrontalière représente un enjeu central des années à venir.

Considérant par ailleurs que le développement de la Métropole du Grand Nancy comme celui du sud métropolitain représentent un enjeu stratégique pour le développement et l'attractivité de l'ensemble du territoire meurthe-et-mosellan.

Constatent :

- Que la Lorraine reste désormais la seule région du Grand Est qui ne dispose pas d'une gare d'interconnexion au réseau TGV. Ils regrettent que le projet de gare à Vandières, déclaré d'utilité publique le 28 mars 2011, n'ait pu aboutir dans les échéances prévues et confirment à la fois sa pertinence et la nécessité de sa réalisation pour l'attractivité et le développement de toute la Lorraine.
- Qu'avec l'ouverture de la LGV Est 2 structurant l'axe Est-Ouest, et la reconfiguration des dessertes vers le Sud, la Lorraine en général, et le sud lorrain en particulier, risquent d'être les grands perdants de la nouvelle offre SNCF. En effet, afin d'optimiser la rentabilité de la LGV Est, l'évolution de la stratégie SNCF tend vers la disparition des dessertes vers le sud depuis Nancy, au détriment des lorrains du Sud. Ces derniers ne verront pas d'amélioration de leur temps de trajet, connaîtront des ruptures de charges à Metz ou à Strasbourg ainsi qu'une augmentation des tarifs.
- Qu'il existe une fracture entre le département de Meurthe-et-Moselle et le reste de la région Grand Est, la Meurthe-et-Moselle ne disposant pas des infrastructures de transport notamment ferroviaires lui permettant de relever les défis du désenclavement, du développement et de l'attractivité.
- Que des investissements sont réalisés dans des projets ponctuels de mobilité entre la France et le Luxembourg. Cependant ces projets nécessitent d'être renforcés par une vision à long terme qui doit pouvoir s'appuyer, notamment, sur une répartition de la fiscalité transfrontalière.

Estiment qu'aujourd'hui, cette question prend une acuité particulière à la lumière de la création d'un espace régional, territoire atypique de 5,5 millions d'habitants et de 57 433 km²,

Et oblige à porter une vision globale sur les infrastructures et les liaisons ferroviaires au sein de l'espace central que constitue la Lorraine, qui permette d'intégrer la dimension Est-Ouest comme la dimension Nord-Sud et la dimension transfrontalière.

Cet enjeu nécessite un dialogue fécond entre les acteurs lorrains et le conseil régional pour poser une stratégie globale d'aménagement du territoire et de cohésion entre les espaces infra régionaux, et peser également dans le débat avec la SNCF et le Grand-Duché du Luxembourg pour la partie transfrontalière,

En conséquence, les conseillers départementaux de Meurthe-et-Moselle :

Demandent que le futur SRADDET :

- Traduisse la prise en compte de tous les enjeux ci-dessus exposés, affirmant ainsi la volonté de la Région Grand Est et de l'Etat de favoriser le développement équilibré des territoires composant le Grand Est, en faisant de leur désenclavement et de l'amélioration de leur attractivité des objectifs prioritaires.
- Réaffirme par conséquent, la nécessité de réaliser la gare lorraine d'interconnexion sur le site de Vandières, où se croisent la LGV Est et le réseau TER lorrain, permettant la connexion de l'ensemble des territoires lorrains avec le réseau national à grande vitesse et l'espace européen, ainsi que la connexion du réseau ferroviaire luxembourgeois à l'ensemble du territoire français.
- Réaffirme l'impérieuse nécessité de désenclaver la métropole nancéenne et le sud métropolitain par la mise en œuvre d'infrastructures nouvelles (ligne Nancy-Belfort) ainsi que le rétablissement d'une offre satisfaisante de dessertes vers le Sud, seules susceptibles d'éviter le phénomène « cul de sac »

Souhaitent par ailleurs, compte tenu de l'enjeu que cela représente pour les travailleurs transfrontaliers, que l'Etat et la Région grand Est

- Conformément aux termes de la motion déjà adoptée par notre assemblée départementale, en mars 2016, poursuivent les négociations avec le Grand-Duché du Luxembourg pour une juste répartition de la fiscalité permettant un développement équilibré des territoires de chaque côté de la frontière.
- puissent trouver un accord concernant la signalisation ERTMS qui se fasse en préservant l'intérêt des usagers.

---ooOoo---

Lors du vote correspondant, les Elus du Groupe "Union de la Droite et du Centre" déclarent voter contre, à l'exception de Mme ALTERMATT, MM. BLANCHOT et PIZELLE qui déclarent s'abstenir.

Cette motion est adoptée à la majorité des votants :

- 3 abstentions,
- 15 voix contre,
- 26 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la session est close à 15H30.

La prochaine session du Conseil départemental aura lieu le **LUNDI 26 JUIN 2017**, à 9H00.

LE PRESIDENT,

Mathieu KLEIN

Le Recueil intégral des délibérations est consultable à l'accueil du Conseil

Département de Meurthe-et-Moselle

48, Esplanade Jacques Baudot

54000 - NANCY

